



**Compte rendu
AG du 31 Mars 2015 à Les Islettes**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h.

1) Instances

• **Approbation du compte-rendu du AG du 08/12/2014 :**

M. le Président procède à la distribution du compte rendu du précédent conseil communautaire, en précisant que ce dernier avait été également envoyé par mail. Le compte-rendu est approuvé.

2) Administration et finances :

• **Compte administratif budget principal 2014 et CDG :**

M. le Président rappelle aux délégués que l'ensemble des comptes-administratifs leur a été transmis. Il sort ensuite de la salle du conseil communautaire.

Mme Bernard, Vice-Présidente en charge des finances, présente le compte administratif du budget principal 2014 par chapitre et en détail également par fonction pour la section de fonctionnement du budget principal, ainsi que par opération pour la section d'investissement du budget principal :

FONCTIONNEMENT		2014
dépenses N		1 913 658,73
recettes N		2 064 360,90
résultat N		150 702,17
Résultats antérieurs reportés		221 056,84
résultat final (A)		371 759,01
INVESTISSEMENT		
dépenses N		828 079,15
recettes N		844 472,08
résultat N		16 392,93
Résultats antérieurs reportés		- 5 206,87
résultat final (B)		11 186,06
RESULTAT N DES SECTIONS		382 945,07
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	166 442,00
	RECETTES	445 706,00
	SOLDE (C)	279 264,00
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	662 209,07

M. Dequenne, Maire de Le Claon indique qu'il y a un résultat annuel d'environ 150 000 € mais qui finalement correspond aux travaux de voirie non effectués en 2014, il demande également si deux programmes de voirie seront effectués en 2015. Mme Aimont répond qu'en effet en l'état des hypothèses de travail sur le budget primitif cette somme serait reportée sur 2015 et qu'effectivement en 2015 les deux programmes de voirie auraient lieu si le vote du budget primitif s'effectue en ce sens.

Délibération : D'adopter le compte administratif 2014 du budget principal, conforme aux comptes de gestion,

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Réhicourt

Vote : Unanimité

- **Compte administratif budget annexe Ordures Ménagères 2014 et CDG :**

Elle présente également le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères 2014 par chapitre:

FONCTIONNEMENT		2014
dépenses N		419 876.10
recettes N		415 374.83
résultat N		- 4 501.27
Résultats antérieurs reportés		20 044.96
résultat final (A)		15 543.69
INVESTISSEMENT		
dépenses N		13 268.08
recettes N		153 887.00
résultat N		140 618.92
Résultats antérieurs reportés		- 63 489.13
résultat final (B)		77 129.79
RESULTAT N DES SECTIONS		136 117.65
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00
	RECETTES	0.00
	SOLDE (C)	0.00
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	92 673.48

Délibération : D'adopter le compte administratif 2014 du budget ordures ménagères conforme aux comptes de gestion,

Vote : Unanimité

- **Compte administratif budget annexe Bâtiment Industriel 2014 et CDG :**

Elle présente enfin le compte administratif du budget annexe Bâtiment industriel 2014 par chapitre :

FONCTIONNEMENT		2014
dépenses N		43 853.06
recettes N		56 398.12
résultat N		12 545.06
Résultats antérieurs reportés		5 553.83
résultat final (A)		18 098.89
INVESTISSEMENT		
dépenses N		33 437.39
recettes N		32 687.55
résultat N		- 749.84
Résultats antérieurs reportés		- 3 931.55
résultat final (B)		- 4 681.39
RESULTAT N DES SECTIONS		11 795.22
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	DEPENSES	0.00
	RECETTES	0.00
	SOLDE (C)	0.00
RESULTAT GLOBAL	(A)+(B)+(C)	13 417.50

Délibération : D'adopter le compte administratif 2014 bâtiment industriel conforme aux comptes de gestion,

Vote : Unanimité

• **Affectation de résultat budget principal 2014 :**

M. le Président revient dans la salle.

Mme Bernard présente les propositions d'affectations de résultat pour le budget principal 2014 :

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SF à SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 5206.87		16 392.93	166 442.00 445 706.00	279 264.00	290 450.06
FONCT	226 263.71	5 206.87	150 702.17			371 759.01

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	371 759.01
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	371 759.01

• **Affectation de résultat budget Ordures Ménagères 2014 :**

Elle présente ensuite les affectations de résultats pour le budget annexe Ordures Ménagères 2014 :

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SF à SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-63 489.13€		140 618.92€			77 129.78€
FONCT	165 044.83€	145 000.00€	-4 501.27€			15 543.69€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	15 543.69€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	15 543.69€

• **Affectation de résultat budget Bâtiment Industriel 2014 :**

	RESULTAT ANTERIEURS	VIREMENT SF à SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 931.55		-749.84			- 4 681.39
FONCT	9 485.38	3 931.55	12 545.06			18 098.89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	18 098.89
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 681.39
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 417.50
Total affecté au c/ 1068 :	4 681.39

Délibération : affectations des résultats 2014.

Délibération : budget général :

Vote : Unanimité

Délibération : budget annexe OM :

Vote : Unanimité

Délibération : budget annexe industriel :

Vote : Unanimité

M. le Président remercie Mme Aimont DGS de la CCCA, Mme Burté comptable ainsi que Mme Bernard pour leur travail.

• **Indemnités de conseil JP Régnier au titre de 2014 :**

M. le Président présente la proposition d'indemnités pour le trésorier du centre des finances publiques de Clermont, au titre de la mission de conseil effectuée en 2014. Quelques difficultés relationnelles s'étant fait ressentir entre les deux structures une proposition de taux à 80 % pourrait être votée, cela montrant un certain désaveu par rapport à la mission effectuée par M. Régnier.

Un tour de table est entrepris afin de recueillir le sentiment des Maires du territoire. Pour quelques-uns une visite de mise au point a été nécessaire au début de leur mandat, pour d'autres pas de souci particulier à signaler. Certaines communes ont également déjà baissé le pourcentage à 50 %.

Le vote se fait en deux temps. Tout d'abord M. le Président propose une indemnité de taux à 100 %.

Vote : Pour : 1
Contre 13
Abstention 9

La deuxième proposition est pour une indemnité à 80 %.

Vote : Pour : 13
Contre 1
Abstention 9

Délibération : d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80% par an, de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean-Paul REGNIER, Receveur municipal, soit un montant de 535.33€ brut pour 2014.

Vote : Pour : 13
Contre 1
Abstention 9

- **Recrutement médecin vacataire pour micro crèche :**

M. le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de recruter et de fixer la rémunération d'un médecin vacataire pour l'accompagnement ponctuel du service « micro crèches ». Ce contrat avait déjà été mis en place l'année dernière et il est nécessaire au bon fonctionnement de ces structures.

Nature des fonctions	Médecin
Niveau de recrutement	Candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la communauté européenne ou l'un des autres Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L.4131-4 du code de santé publique
Niveau de rémunération	36.50€ brut/heure de vacation
Temps de travail	9 heures de vacation par mois
Date d'embauche	pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2015

Délibération : Approuver les conditions susmentionnées pour le recrutement d'un médecin vacataire dans la limite des crédits ouverts, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

- **Tarif cantine/convention avec le collège:**

M. le Président informe les délégués de la convention passée avec le collège et le Conseil Général pour la fourniture des repas confectionnés par le collège d'Argonne (année civile 2015). En février 2015, la CCCA a obtenu une révision des prix pour la fourniture des repas en 2015. Mais il ne fallait pas que cette situation soit pénalisante pour le collège qui avait déjà voté son budget en prenant en compte la hausse des prix des repas. Ainsi la différence est prise en charge à la fois par le collège et le CG 55.

Pour l'année civile 2015

- Ecoles de Clermont : 3,73€
- Ecoles des Islettes/Aubréville : 3,30€

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Suite à décision de l'assemblée départementale en date du 5 février 2015, moratoire sur l'augmentation prévue en 2015 et lissage de celle-ci jusqu'en 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Repas pris place	3,73	3,73	4,18	4,64	5,0
Repas emportés	3,30	3,30	3,58	3,85	4,13

M. le Président ajoute qu'une instance de concertation sera mise en place pour une mutualisation des services de restauration sur le territoire de la CCCA dès que le Conseil Départemental sera en place.

Compte tenu de ce moratoire et de la nouvelle tarification mise en place depuis Janvier à destination des usagers de la restauration scolaire, le Président en accord avec Sébastien Jadoul propose que l'excédent de recettes soit consacré à un traitement social des difficultés que pourraient rencontrer des familles à utiliser ce service. Une étude sera mise en place pour ce dispositif, l'objectif étant d'être le plus juste et solidaire.

Délibération: D'approuver les conditions susmentionnées, D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

- **Admission en non-valeur :**

M. le Président laisse la parole à Mme Aimont qui informe de la transmission par le CFP de Clermont de demandes d'admission en non-valeur dans les conditions suivantes :

- Budget ordures ménagères : procédure de rétablissement personnel pour
 - 1^{er} semestre 2013 : 106,00
 - 1^{er} semestre 2014 : 106,00
- Budget principal/facture ordures ménagères : combinaison infructueuse d'actes pour
 - Exercice 2002 : 156,74€

Délibération: d'admettre en non-valeur les cotes susmentionnées

Vote : Unanimité

3) Economie-Tourisme

- **Soutien à l'APNR dans le cadre de l'appel à projets « Plan de paysage » :**

M. le Président donne la parole à Mme Elkaim afin d'évoquer cet appel à projets. En effet l'Association Argonne Parc Naturel Régional a souhaité répondre à cette demande lancée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, dans le cadre de la constitution du Parc naturel régional d'Argonne. La CCCA souhaite apporter son soutien à l'association, coordonnateur du projet pour une réponse commune à l'échelle du territoire de l'Argonne (Meuse, Marne et Ardennes). Cela permettrait à tous les acteurs de dialoguer sur le projet de territoire et sur les contours du paysage ou des entités paysagères caractéristiques. L'analyse des paysages sur l'ensemble d'un périmètre défini plus largement permettra d'identifier les menaces et les améliorations que nous pouvons y apporter et ainsi prendre en compte l'axe paysager dans nos futurs projets d'aménagement. Mme Elkaim précise qu'une expertise paysagère avait été entreprise par la CCCA en 2003 mais la démarche n'avait pas été poursuivie.

Délibération: D'apporter son soutien à l'association APNR pour l'appel à projet « Plan de paysage », D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce projet.

Vote : Unanimité (1 abstention)

• Plan de financement et demande de subventions : construction d'un bâtiment industriel :

M. le Président laisse la parole à Mme Elkaim pour expliquer le projet d'implantation nouvelle de l'entreprise Ghilardi transports. Actuellement l'entreprise est installée sur la commune de Parois, le long de la RD 603, et souhaite se déplacer pour s'implanter dans un secteur près de l'autoroute et où l'ensemble du bâtiment, parkings... seraient clôturés (ce qui est actuellement impossible à Parois). L'entreprise emploie 17 personnes. Un des seuls terrains propriété de la CCCA et qui pourrait correspondre aux besoins de l'entreprise est celui situé sur la zone d'Auzéville à côté de la caserne du SDIS. La parcelle fait 1,9 HA.

Le projet serait de construire un bâtiment avec les aménagements extérieurs nécessaires (parkings...) pour ensuite le louer à l'entreprise. Le loyer mensuel permettra de rembourser l'emprunt contracté par la CCCA. Ce projet est semblable à l'opération menée en 2008 pour la halle Réalméca. Deux rencontres ont eu lieu avec M. Herment dirigeant de l'entreprise. Il faudrait un bâtiment de 500m² avec un quai avec préau (comme à Parois), un local chauffeur avec sanitaire et douche, une salle commune dont un studio de garde, une aire de lavage et une station de gasoil (cuve 10 000 -15 000 litres).

M. le Président précise que ce projet était déjà envisagé il y a quelques années mais que celui-ci n'avait pas été alors mené au bout.

Mme Elkaim présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération :

Construction d'un bâtiment industriel - Zone d'Auzéville				
Dépenses	HT	Financeurs	HT	%
Travaux	663 170,20 €	GIP	146 126,20 €	19,58%
MOE	51 840,80 €	DETR 2015	292 252,40 €	39,17%
Géomètre	5 720,00 €	CRL	146 126,00 €	19,58%
DIVERS	25 389,65 €	Total fonds publics	584 504,80 €	78,34%
TOTAL	746 120,65 €	Autofinancement	161 615,85 €	21,66%
		Total HT	746 120,65 €	100,00%

M. Dominguez demande si la CCCA a un plan B pour l'installation de l'entreprise, car elle pourrait venir s'implanter sur le secteur de la Cardine, où des bâtiments existent déjà.

M. le Président répond que la CCCA va déjà d'avancer sur le plan A, avant d'envisager d'autres pistes. De plus l'entreprise souhaite rester à Clermont et surtout se rapprocherait de la sortie d'autoroute ce qui n'est pas négligeable pour le développement de son activité. L'installation à la Cardine signifierait un passage des camions dans Clermont, et dans les Islettes, ainsi qu'une traversée du passage à niveau à Les Islettes, représentant un danger et des difficultés de circulation importantes.

Délibération: De valider le plan de financement susmentionné, D'autoriser le président à faire les demandes de financement auprès des différents partenaires : Conseil régional, Etat (DETR 2015), GIP Objectif Meuse.

Vote : Majorité (1 abstention)

• **Plan de financement et demande de subventions : Centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre Mondiale :**

Mme Elkaim présente le projet de création d'un centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre Mondiale sur le site du Kaiser Tunnel.

Suite au recrutement du bureau d'études Les Ateliers des Charrons, une 1^{ère} phase de 8 semaines concernant le diagnostic complet du site avec ses forces, faiblesses... a été réalisée. Plusieurs scénarios nous ont été présentés et c'est le 3^{ème} : lecture in situ qui correspond le mieux à nos attentes.

Le visiteur est invité à découvrir l'histoire du territoire dans la Grande Guerre à travers plusieurs grandes maquettes interactives disposées dans l'espace d'exposition du bâtiment d'accueil avant de partir sur le terrain pour un parcours de découverte immersif du territoire par le biais de tablettes tactiles (en prêt à l'accueil). Une dizaine de stations, seront identifiées grâce à des poteaux signalétiques et disposées aux principaux endroits emblématiques.

L'une de ces bornes sera positionnée face à la sortie du Kaiser Tunnel que le visiteur pourra alors visiter de manière virtuelle. Afin de renforcer le caractère immersif de la visite tout en protégeant le matériel prêté, nous proposons de revêtir les tablettes d'étuis en cuir de type sacoches.

La deuxième phase de l'étude concerne l'approfondissement de la mise en œuvre de ce scénario. Un rendu nous sera fait le vendredi 17 Avril matin, et le comité scientifique se réunira le vendredi 17 avril après-midi. Il est composé de : L'ONF, du Général Bernède, de M. Massotte, du Colonel Artisson - Mission Histoire, de M. Jeannesson, de M. Forterre — CDDP (centre départemental de documentation pédagogique) et de M. Buchner.

Mme Elkaim expose le plan de financement de ce projet :

Scénario 3 Centre d'interprétation de la 1^{ère} Guerre Mondiale				
Dépenses	HT	Financeurs	HT	%
Travaux	208 333,33 €	Mission Histoire	72 142,03 €	29,33%
MOE	26 325,00 €	DETR 2015	75 437,97 €	30,67%
SPS/CT	6 100,00 €	CRL	49 193,33 €	20,00%
DIVERS	5 208,33 €	Total fonds publics	196 773,34 €	80,00%
TOTAL	245 966,66 €	Autofinancement	49 193,32 €	20,00%
		Total HT	245 966,66 €	100,00%

Délibération : Valider le plan de financement, Valider les demandes auprès des cofinanceurs, Autoriser le président à signer tout document administratif, technique et financier en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

• **Plan de financement et demande de subventions : Création d'un Fab-Lab :**

Mme Elkaim présente le projet de construction d'un fab-lab. Le fab-lab est un lieu ouvert au public où il est mis à disposition des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets en 3D. Cet espace sera ouvert aux habitants du territoire,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

aux écoles et collège, aux entreprises... Peuvent être fabriqués des objets, des prototypes, des créations originales... La Cyberbase va ainsi proposer un nouveau service sur le territoire. Ce projet est également dans l'air du temps avec l'utilisation des nouvelles technologies.

M. Capelli ajoute que cela va permettre aux enfants de pouvoir fabriquer des éléments concrets et créer des partenariats avec des entreprises, par exemple.

M. Dequenne demande si certaines machines pourraient être itinérantes pour faire découvrir dans les communes ce dispositif. M. le Président répond que peut-être pour les plus petites machines, types imprimante 3D cela pourrait être envisageable.

Mme Elkaim expose ensuite le plan de financement du Fab-lab :

Equipements	Coût HT	Coût TTC	Financeurs	HT	%
Découpeuse laser	17 318,00 €	20 781,60 €	CRL	12 685,80 €	30%
Fraiseuse numérique	10 990,00 €	13 188,00 €	Pays de Verdun	8 457,20 €	20%
Découpe vinyle	2 300,00 €	2 760,00 €	Pacte Lorraine	12 685,80 €	30%
Imprimante 3D	4 399,00 €	5 278,80 €	total fonds publics	33 828,80 €	80%
Four à sublimation 3D	840,00 €	1 008,00 €			
Presse à chaud	1 849,00 €	2 218,80 €	autofinancement	8 457,20 €	20%
Imprimante spécifique sublimation	890,00 €	1 068,00 €			
Consommables divers	1 000,00 €	1 200,00 €			
3 ordinateurs	1 440,00 €	1 728,00 €			
1 photocopieur	420,00 €	504,00 €			
Outillage	420,00 €	504,00 €			
Mobilier	420,00 €	504,00 €			
Total HT	42 286,00 €	TTC 50 743,20 €	Total HT	42 286,00 €	100%

Délibération : De valider le plan de financement susmentionné, D'autoriser le président à faire les demandes de financement auprès des différents partenaires : Conseil régional, Pays de Verdun, Pacte Lorraine
Vote : Unanimité

• **Requalification de la Cardine avec l'EPFL :**

M. le Président informe les délégués de la demande de la commune de Les Islettes de les aider dans un projet de requalification de la Cardine. Une des pistes envisagées est un partenariat avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine). Une rencontre entre la commune et la CCCA est prévue le 1^{er} avril pour envisager un partenariat avec l'EPFL.

• **Geocaching :**

M. le Président laisse la parole à M. Jadoul, Vice-Président en charge de la cohésion sociale pour évoquer l'avancée du projet géocaching. Ce projet est en partenariat avec la Cyberbase, la CCCA, l'ILCG et l'office de tourisme du Pays d'Argonne. 49 caches ont été identifiées et inscrites sur une carte. Le repérage sur place des lieux pour faire les caches et le relevé des coordonnées GPS de chaque cache a été effectué. Des équipes de 2 personnes (personnel CCCA, Office de tourisme, ILCG) se sont formées pour réaliser ce travail. La prochaine étape : aller cacher les objets dans les 49 lieux identifiés, continuer à rédiger les descriptifs de chaque cache. Il faudra également transférer les photos, coordonnées GPS... sur le site geocaching. Le lancement officiel du projet pourrait être mai/juin 2015.

4) Affaires scolaires

• **Subvention classes thématiques PAC :**

M. le Président présente le projet porté par l'équipe enseignante de l'école élémentaire de Clermont :

- Demande de l'école élémentaire de Clermont en date du 15 décembre 2014
 - Partenariat avec l'école de musique : 25 séances
 - Classe CP/CE1/CM2
 - Répertoire de chants chorale autour des animaux et accompagnement rythmique ou création, avec enregistrement du travail des enfants et réalisation d'un livret
- Budget 1250 €, Subvention maximum 600€

Délibération : D'accorder la subvention susmentionnée, D'autoriser le versement sur présentation des justificatifs requis, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vote : Unanimité

M. le Président donne la parole à Mme Aimont pour présenter la demande de l'école élémentaire de Clermont concernant la subvention qui a été accordée lors du dernier conseil communautaire. Il s'agit de pouvoir verser la subvention (5 760 €) avant que le voyage n'ait lieu car l'école doit verser deux acomptes et sa trésorerie ne lui permet de le faire.

Délibération : D'autoriser le versement de la subvention sur présentation des justificatifs susmentionnés, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

Vote : Unanimité

• **Suppression de poste et classe RPI Aubréville/Neuvilly :**

M. le Président informe les délégués communautaires de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire d'Aubréville pour la rentrée prochaine. Les élèves de CM1/CM2 seraient accueillis à Clermont.

Cette décision fait suite à la rencontre avec la DASEN pour le RPI Aubréville/Neuvilly le 18 novembre 2014 et à la rencontre avec l'IEN de Stenay sur la situation de la carte scolaire 2015 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Préparation rentrée 2015	Effectifs élèves	Postes classes	moyenne	Effectifs élèves	Postes classes
Aubrèville	31	2	15,50	19	1
Neuvilly	21	1	21	19	1
Clermont maternelle	64	3	21,33	64	3
Clermont élémentaire	118	6	19,67	131	6
Les Islettes	108	5	21,6	108	5
TOTAL	342	17	20,12	342	16
SMS	93	4	23,25		

M. le Président précise que les services d'accueils périscolaires sont maintenus à Neuvilly le matin et le soir tout comme la restauration scolaire le midi. Une information détaillée sera donnée aux parents, qui ont déjà été informés de cette fermeture de classe afin de les rassurer.

L'inquiétude reste importante vis-à-vis des effectifs des autres sites scolaires.

L'autre point abordé est le déplacement de la CLIS et du psychologue de Clermont pour Dun Sur Meuse. En effet, l'effectif d'enfants en CLIS à Clermont diminue et la situation devient délicate de garder cette structure à Clermont. Mais la CCCA ne va pas laisser partir ce dispositif sur un autre territoire assez éloigné (temps de bus pour les enfants). Une motion contre la fermeture de la CLIS et le départ du psychologue pour Dun pourra être proposée lors du prochain conseil communautaire.

Délibération : De prendre note de la décision de la DASEN de la suppression de poste d'un enseignant à compter de la rentrée 2015/2016 sur le RPI Aubréville-Neuvilly, Décide de modifier en conséquence la carte scolaire, Dit que les élèves de CM1/CM2 des communes de Neuvilly et Aubréville fréquenteront à la rentrée prochaine l'Ecole élémentaire de Clermont, D'autoriser le président à signer tout document administratif ou technique en lien avec ce dossier.

Vote : Majorité (1 voix contre)

• Transports sur les Islettes et Vallée de la Biesme, transports sur Aubréville/Neuvilly (interclasse) :

M. le Président donne la parole à Mme Aimont afin d'exposer les modifications du circuit de transport scolaire dans la Vallée de la Biesme. Suite à une demande de la commune de Les Islettes pour installer une nouvelle desserte à la Boucame/Bois Bachin, la double rotation dans la Vallée de la Biesme est supprimée par le CG 55. Ce dispositif doit se mettre en place dès le 27 Avril 2015, au retour des vacances de printemps.

Cette nouvelle organisation implique également la modification de l'emploi du temps de 2 agents CCCA, ainsi que la création d'un arrêt au Bois Bachin (dépense à la charge de la commune), et la mise en place de la signalisation horizontale et verticale (à la charge de la CCCA).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

La participation de la CCCA par rapport à la modification de desserte (Bois Bachin/Boucame) en année complète est de : 175jours * 4kms * 3,31€ * tva 10% = 2 550 € TTC.

Afin que cette modification soit effective il faut que la convention soit validée par le conseil communautaire puis signée avec le CG 55.

M. Dequenne intervient en indiquant que la suppression de la double rotation va entraîner un allongement de la durée de trajet pour les enfants d'au moins 25 minutes, ce qui est non négligeable. M. Fosse, Maire de Futeau acquiesce également.

M. Dominguez, Maire de Les Islettes rétorque que ce sont deux éléments bien distincts. D'un côté la mise en place d'une nouvelle desserte et de l'autre la suppression de la double rotation. Par rapport à la double rotation ce n'est pas l'affaire de la mairie de les Islettes.

M. le Président reprend la parole en indiquant que la convention qui est à signer avec le CG 55 est unique et que donc les deux éléments sont indissociables.

Mme Lozé demande s'il est indispensable que les enfants prennent le bus au Bois Bachin et à la Boucame. M. Dominguez répond que oui car le passage est très dangereux pour aller jusqu'à l'école.

Délibération : De refuser la suppression de la double rotation, De refuser la signature de la convention

Vote : Pour 8

Contre 14

Abstention 1

Mme Aimont présente également la convention concernant le transport à l'interclasse de midi pour la partie à charge de la CCCA. Afin que cette modification soit effective il faut que la convention soit validée par le conseil communautaire puis signée avec le CG 55.

La participation à la charge de la CCCA augmente chaque année pour atteindre 100 % l'année prochaine.

La participation à la charge de la CCCA pour 2014/15 est de: 137jours * 22kms * 2,14€ * 70%*tva 10% = 4 966,47 €

Délibération : D'autoriser la signature de la convention dans les conditions susmentionnées

Vote : Unanimité

5) Voirie

• **Plan de financement et demande de subventions : Requalification du chemin de la Bouteille :**

M. le Président laisse la parole à Mme Elkaim afin de présenter le projet de requalification du chemin de la Bouteille. Ce chemin ainsi que ses abords sont en très mauvais état, mais il dessert le nouvel Intermarché (avec camions de livraison) et la nouvelle maison de santé rurale de Clermont.

Les objectifs de ce projet sont : délimiter la largeur de route en créant des espaces pour les piétons, cyclistes et voitures, mettre le chemin en double sens sur une partie et en sens unique sur une autre partie, installer de l'éclairage public et insérer des éléments paysagers.

Il faut pouvoir intégrer tous les modes de déplacement : piéton, cycliste, voiture, camion.

Une rencontre avec un architecte-conseiller du CAUE a eu lieu le 29 janvier 2015 en présence de M. Chapé et M. Igier. Les prochaines étapes sont : affiner le projet, lancer un marché de maîtrise d'œuvre puis faire les travaux.



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse - Aménagement du chemin d

Mme Elkaim présente le plan de financement :

Requalification du chemin de la Bouteille - Clermont en Argonne				
Dépenses	HT	Financeurs	HT	%
Travaux	221 847,00 €	CG 55	14 811,40 €	6,19%
MOE	13 000,00 €	DETR 2015	43 222,80 €	18,06%
Géomètre	2 500,00 €	GIP	3 300 €	1,39%
DIVERS	2 000,00 €	Total fonds publics	61 334,20 €	25,64%
		EDF	3 300 €	1,39%
		TOTAL financement	64 634 €	27,03%
		Autofinancement	174 712,80€	72,97%
TOTAL	239 347,00 €	Total HT	239 347,00 €	100,00%

Une somme importante resterait à la charge de la CCCA car une part non négligeable du projet ne concerne que de la voirie.

M. le Président ajoute qu'une redéfinition du projet est indispensable afin de faire baisser les coûts du projet que la CCCA ne pourrait supporter.

Délibération : De valider le plan de financement susmentionné, D'autoriser le président à faire les demandes de financement auprès des différents partenaires : Conseil départemental, Etat (DETR 2015), GIP Objectif Meuse

Vote : Majorité (1 voix contre)

• **Viabilité hivernale :**

M. le président donne la parole à Mme Elkaim afin de présenter le bilan hivernal 2014/2015. Le montant total des différentes prestations s'élève à 19 747 € TTC.

Interventions de l'entreprise Perotin			
2014	jour	nuit	
Décembre	15h	10h	3 660,00 €
2015			
Janvier	35h30	7h	5 862,00 €
Février	7h30	6h	1 998,00 €

TOTAL interventions + astreinte : 15 012 € TTC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

	Tonnes de sel retirées à la SANEF		
	T	HT	TTC
2014	10,32	774	928,80 €
2015	38,3	2872,5	3 447,00 €

Alerte Météo

360 € TTC

• **Programme de travaux 2015**

M. le président laisse la parole à Mme Elkaim afin de présenter le programme de voirie 2015. L'ensemble du programme avait été exposé lors de la commission voirie qui s'est tenue le 23 mars 2015. Les communes qui seront concernées par des travaux sont :

- ▶ Aubréville
- ▶ Le Claon
- ▶ Les Islettes
- ▶ Rarécourt
- ▶ Neuville en Argonne
- ▶ Lachalade
- ▶ Futeau
- ▶ Jouy en Argonne
- ▶ Brabant en Argonne
- ▶ Dombasle en Argonne
- ▶ Auzéville en Argonne
- ▶ Jubécourt
- ▶ Clermont en Argonne
- ▶ Récicourt

ECF bicouche	Purge: décaissement, laitier compacté, géotextile + enduit gravillonné bicouche	Grave laitier	Emplois partiels au point à temps	Enduit gravillonné bicouche
4365 m ²	763,65 m ²	555,2 m ²	40,5836 T	2026,6 m ²

FOURCHETTE BASSE (tarifs 2014 pour les ECF, purges, enduits...)

	HT	TTC
MARCHE PRINCIPAL	80 979,07 €	97 174,88 €

FOURCHETTE HAUTE (tarifs 2014 majorés)

	HT	TTC
MARCHE PRINCIPAL	91 653,45 €	109 984,14 €

Part communes	fourchette basse HT	fourchette basse TTC	fourchette haute HT	fourchette haute TTC
Rarécourt la Neuve tuilerie	6 734,80 €	8 081,76 €	7 408,28 €	8 889,94 €
Futeau chemin du camping	272,00 €	326,40 €	299,20 €	359,04 €
Rue du Moulin Dombasle	799,50 €	959,40 €	879,45 €	1 055,34 €

Parking près de la pharmacie Dombasle	1 045,00 €	1 254,00 €	1 149,50 €	1 379,40 €
TOTAL	8 851,30 €	10 621,56 €	9 736,43 €	11 683,72 €

	fourchette basse HT	fourchette basse TTC	fourchette haute HT	fourchette haute TTC
Coût final CODECOM sans options et avec refacturation aux communes	72 127,77 €	86 553,32 €	81 917,02 €	98 300,42 €

6) Rivières - SPANC

• Mission MOE pour la Biesme, étude globale :

M. le Président donne la parole à M. Jeannesson afin d'expliquer l'avancement du dossier de la mission de maîtrise d'œuvre pour la Biesme. Il rappelle qu'une étude globale du linéaire de la Biesme avait été effectuée en 2004 par le bureau CEDRAT développement. A la demande des différents financeurs, et afin d'obtenir les soldes des subventions pour les travaux à la station de pompage à Le Neufour, cette mission de maîtrise d'œuvre est indispensable. Elle est réalisée en partenariat avec le SMAVAS. La CCCA est coordinateur du groupement de commande et la convention devrait être signée entre les structures d'ici peu. Le dossier de demande de subvention auprès de l'AESN en cours de constitution. Un lancement possible de la mission de maîtrise d'œuvre pourra être effectué courant avril 2015.

• Protection de berge à Le Neufour :

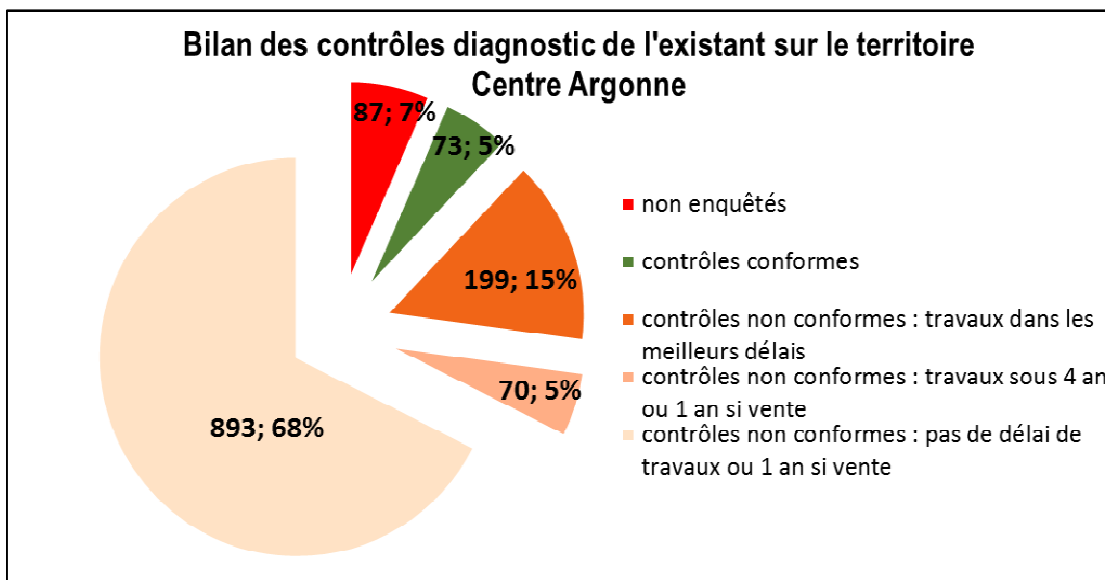
La parole est laissée à M. Jeannesson pour développer l'avancée du projet de la protection de berge à Le Neufour. Concernant les financements pour la phase travaux, les demandes ont été déposées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Entente Oise Aisne et le CG 55. Pour l'AESN, le dossier passera en commission des aides en juin 2015 après ouverture des plis afin de pouvoir leur fournir un chiffrage précis des travaux. Concernant l'Entente Oise Aisne, dérogation accordée afin de débiter les travaux et un passage en commission des aides également en juin 2015. Le dossier est à l'étude au sein du CG 55. Le bureau d'études Artélia travaille actuellement sur les documents du marché de travaux pour un lancement de l'appel d'offres courant avril 2015 et un démarrage des travaux en août/septembre 2015 à l'étiage.

• Commission ANC :

M. Jeannesson informe de la tenue récente de la commission assainissement non collectif. Par rapport à la situation de Les Islettes, le Syndicat Mixte Germain Guérard recrute un technicien supplémentaire afin de réaliser les contrôles sur les Islettes. Ainsi 15 contrôles pourront être effectués par jour par deux techniciens. Au total ce sont 320 contrôles qui devront être réalisés.

M. Dominguez ajoute que pour le zonage d'assainissement, il semblerait que la situation se profile vers une mise à jour de celui qui a été entrepris il y a quelques temps afin d'éviter de refaire entièrement une nouvelle étude. Un contact a été pris avec le Cg 55 et l'agence de l'eau Seine Normandie.

Mme Elkaim présente ensuite le bilan des contrôles diagnostics qui ont été effectués sur l'ensemble du territoire entre 2012 et 2014 :



Seules 199 installations nécessitent des travaux dans les meilleurs délais. Les autres installations ont 4 ans pour se mettre aux normes ou bien pour 68 % des installations n'ont pas de délai pour effectuer des travaux. Dans ces trois cas-là, s'il y a vente par contre il y a obligation de faire les travaux de mise aux normes dans l'année suivant la vente.

7) Cohésion sociale/Culture

• Contrat local de santé :

M. le Président donne la parole à M. Jadoul, Vice-Président en charge de la cohésion sociale afin de présenter l'avancée du contrat local de santé. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des associations du territoire afin de recenser les activités en lien avec la santé. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Agence régionale de Santé.

Un Contrat Local de santé est mis en œuvre afin de répondre aux préoccupations légitimes de notre territoire rural. C'est une réelle volonté de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé (prévention, santé environnementale, soins, social et services), avec des solutions simples et adaptées aux spécificités territoriales. Une rencontre est organisée le mercredi 29 Avril 2015 à partir de 9h30 à l'hôtel du commerce à Aubréville.

Concernant l'installation du dentiste à la maison de santé rurale de Clermont, le dossier est passé devant le Conseil National de l'ordre des dentistes la semaine dernière. Le dentiste a pu présenter un dossier avec les 1 800 signatures de la pétition ainsi que des courriers de professionnels de santé favorable à son installation. Décision finale sous un mois.

8) Questions diverses

M. Dominguez souhaite reprendre la parole suite au vote négatif concernant la nouvelle desserte de transports scolaires à Les Islettes et la fin de la double rotation. Il explique à nouveau que ce sont deux éléments distincts et qu'il faudrait procéder à un nouveau vote.

M. le Président répond que la convention proposée est unique et que les deux points ne peuvent être pris à part. Il faut retravailler ce dossier afin de trouver une solution qui convienne à l'ensemble de la Vallée de la Biesme.

• **Départ en retraite ce jour de Mme Lecrique ATSEM :**

M. le président informe du départ en retraite de Mme Lecrique ce mardi 31 mars 2015. Elle était ATSEM à l'école maternelle de Clermont, eu égard au nombre de classes sur ce site, son poste sera supprimé.

• **Procédure disciplinaire :**

M. le Président explique les suites qui ont été données à la procédure disciplinaire mise en œuvre pour un agent de la CCCA. Le conseil de discipline du centre de gestion s'est réuni il y a quelques jours en présence de Mme Aimont, M. le Président de la CCCA et du principal intéressé. La proposition qui était faite était celle d'une mise à la retraite d'office et qui a été acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres formant le conseil de discipline.

Mme Aimont ajoute que l'agent s'est exprimé en reconnaissant ses actes. Cette décision est reconnue comme perte involontaire de travail et l'agent pourra percevoir des indemnités compensatrices jusqu'à l'âge légal de sa retraite.

• **Examen de la gestion des comptes de la CCCA et contrôle des comptes tenus par le comptable public :**

M. le président explique que depuis 2 mois, et suite au contrôle opéré à la mairie de Clermont, la CCCA est elle aussi à son tour contrôlée par la chambre régionale des comptes. Un bilan sera fait fin avril, début mai avec une décision finale qui sera prise fin juin. Lors d'un prochain conseil communautaire le bilan du contrôle sera présenté.

M. le Président informe de la prochaine date d'assemblée générale : le Mardi 14 Avril 2015 à 18h à Le Neufour.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 21h50.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le secrétaire
Sébastien Jadoul



Le Président
Dominique Durand

